

Grenoble, le 22 juillet 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de Grenoble

Division
des Examens
et Concours
(DEC)

Affaire suivie par :
Pauline Martoia &
Leticia Hermida Alonso

Téléphone :
04 76 74 74 20

Mél :
Pauline.martoia1@ac-grenoble.fr &
leticia.hermida-alonso@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Instructions aux candidats du BTS

« Analyses de biologie médicale »

session 2020

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2020 du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale ».

Cette note est également disponible sur le site de l'académie de Grenoble :
<http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-de-technicien-superieur-bts.html>

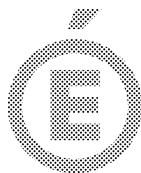
I – CALENDRIER ET CENTRES D'EXAMEN

1 – Epreuves écrites

EPREUVES ECRITES	DATES	HORAIRES
E2 - MATHÉMATIQUES	LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020	14H00 - 16H00 (1)
E3 - SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020	10H30 - 12H30 (1)
E4 - BASES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES DE BIOLOGIE MÉDICALE		
- U41 BIOCHIMIE	MARDI 15 SEPTEMBRE 2020	14H00 - 17H00 (1)
- U42 MICROBIOLOGIE	MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020	14H00 - 17H00 (1)
- U43 HÉMATOLOGIE ET ANATOMOPATHOLOGIE MÉDICALES	JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020	14H00 - 16H00 (1)

(1) La sortie des candidats est autorisée 2h00 après le début des épreuves.

2 – Epreuves orales et pratiques



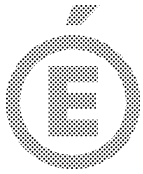
EPREUVES ORALES	DATES	HORAIRES DUREE
E1 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE OBLIGATOIRE	ORGANISEES PAR CHAQUE ACADEMIE D'ORIGINE DES CANDIDATS DATE ET LIEU indiqués sur les convocations des candidats	45 mn 20 mn
E52/A ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE EPREUVE PONCTUELLE - U51 ANALYSES DE BIOCHIMIE MEDICALE - U52 ANALYSES DE MICROBIOLOGIE MEDICALE (durée totale : 6 heures) - U53 ANALYSES D'HEMATOLOGIE ET ANATOMOPATHOLOGIE MEDICALES	MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 et JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020	8H00 – 12H00 à partir de 14H00 8H00 – 11H00
E6 - SOUTENANCE DE RAPPORT DE STAGE (2)	- LE 24 SEPTEMBRE 2020 (LYON) - LE MARDI 22 SEPTEMBRE 2020 (STRASBOURG)	17H00 17H00

- (2) Les jours et ordre de passage des candidats seront précisés par les centres d'examen. Il vous appartient de contacter votre centre de rattachement pour cette épreuve.

3 – Centres d'examens des épreuves écrites et orales

Concernant les candidats scolarisés

Candidats scolaires	Centres d'examens des épreuves écrites	Centres d'examen des épreuves orales et pratiques E5A, E5B, E5C et E6
Candidats du lycée La Martinière Duchère - Lyon	Lycée La Martinière Duchère 300 avenue Andrei Sakharov 69009 LYON	Lycée La Martinière Duchère 300 avenue Andrei Sakharov 69009 LYON
Candidats du lycée Louise Michel - Grenoble	Lycée Louise Michel 30 rue Louise Michel BP 2708 38037 Grenoble CEDEX 2	Lycée La Martinière Duchère 300 avenue Andrei Sakharov 69009 LYON
Candidats du lycée polyvalent Lavoisier - Mulhouse	Centre d'examens des épreuves écrites à définir	Lycée Lavoisier 42 Rue Lavoisier 68200 Mulhouse
Candidats du lycée Jean Rostand - Strasbourg	Centre d'examens des épreuves écrites à définir	



Concernant les candidats individuels :

3/4

Candidats scolaires	Centres d'examens des épreuves écrites	Centres d'examen des épreuves orales et pratiques E5A, E5B, E5C et E6
Candidats individuel Rhône	Lycée La Martinière Duchère 300 avenue Andrei Sakharov 69009 LYON	Epreuves E5A, E5B et E5C : Lycée La Martinière Duchère 300 avenue Andrei Sakharov 69009 LYON
Candidats individuel Ain	Lycée La Martinière Duchère 300 avenue Andrei Sakharov 69009 LYON	Epreuve E6 : Lycée La Martinière Duchère 300 avenue Andrei Sakharov 69009 LYON
Candidats individuels Bas-Rhin	Lycée Jean Rostand 5 rue Edmond Labbé 67084 STRASBOURG	

II – DEFINITION DES EPREUVES DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE

Cette épreuve orale est décomposée comme suit :

- compréhension de l'oral de 30 mn sans préparation ;
- expression orale en continu et en interaction avec l'examinateur, d'une durée de 15 mn après 30 mn de préparation : le candidat enchaînera une brève présentation personnelle et une présentation structurée des documents en mettant en évidence le thème qu'ils illustrent et en soulignant les points importants et les détails pertinents (5 mn). Un entretien de 10 mn environ suivra avec l'examinateur.

Cette épreuve se déroulera à des dates différentes au sein de chaque académie d'inscription. Vous aurez sur la convocation à l'examen, la date et l'heure de votre interrogation.

III – CONFORMITE DES DOSSIERS - RAPPORT DE STAGE DE L'EPREUVE E6

Conformité des dossiers supports de l'épreuve de soutenance de rapport de stage

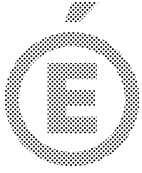
J'attire votre attention sur les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la vérification de conformité des dossiers servant de support au passage de l'épreuve U6 (soutenance de rapport de stage).

Le dossier support de l'épreuve est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. **La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante.** Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

IMPORTANT : les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront obligatoirement fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.



Votre rapport de stage, support de l'épreuve E6, accompagné des certificats de stage signés par les entreprises d'accueil, devra être déposé au centre d'examen de rattachement en trois exemplaires au plus tard le VENDREDI 4 septembre 2020 à 12H00. Il vous est vivement conseillé de prendre contact avec votre centre d'examen avant le début des épreuves.

IV - JURY DE DELIBERATIONS – RESULTATS

4/4 Les délibérations du jury se dérouleront :

**Le Mardi 29 septembre 2020 à 17H00
sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LESTRA,
IA-IPR de biochimie biologie biotechnologies**

La liste des résultats sera affichée dans le centre de délibérations, dans les centres d'examen et sera disponible sur le site internet du rectorat de Grenoble – rubrique des examens.

V - LIVRETS SCOLAIRES - RELEVES DE NOTES - DIPLOMES

Les livrets scolaires devront être déposés dans votre centre de rattachement, le jour de votre première épreuve.

L'envoi des relevés de notes sera effectué à l'issue du jury de délibérations par la Division des Examens et Concours de l'Académie de Grenoble.

Les candidats individuels recevront leur **diplôme** à leur domicile (à l'adresse renseignée au moment de l'inscription) par courrier, au mois d'octobre suivant le passage de l'examen. Tout **changement d'adresse postale** intervenu après l'inscription à l'examen devra donc être notifié à la division des examens et concours.